



Renforcer la lutte contre l'ensemble des pollutions d'origine agricole en focalisant sur les zones prioritaires

### DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION SUR LES ZONES PRIORITAIRES

#### PRIORITÉ



#### COÛT TOTAL



#### MAÎTRE(S) D'OUVRAGE

Syndicat Rivières des 4 Vallées

#### ANNÉES



#### MASSES D'EAU CONCERNÉES

FRDR 2017 la Sévenne,  
FRDR 11685 La gervonde

#### COMMUNES CONCERNÉES

Meyrieu-les-Etangs, Luzinay, Villette de Vienne, Chuzelles et Serpaize

#### RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF5B** : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

**5B-05** : Adapter les dispositifs applicables en fonction des enjeux liés à l'eutrophisation des milieux

#### PROGRAMME DE MESURES

**AGRO202** : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates

#### Contexte de l'action

Le territoire du Syndicat Rivières des 4 Vallées est soumis à des phénomènes de ruissellement de versant importants causant des ravinements sur les terres agricoles et des coulées d'eau chargées en matériaux. Cette problématique qui touche particulièrement les parcelles à vocation agricole est à l'origine de nombreuses perturbations : risque d'érosion des terres, risque d'inondation, perturbations de l'équilibre éco-morphologique des cours d'eau (apports sédimentaires, risque de pollution...).

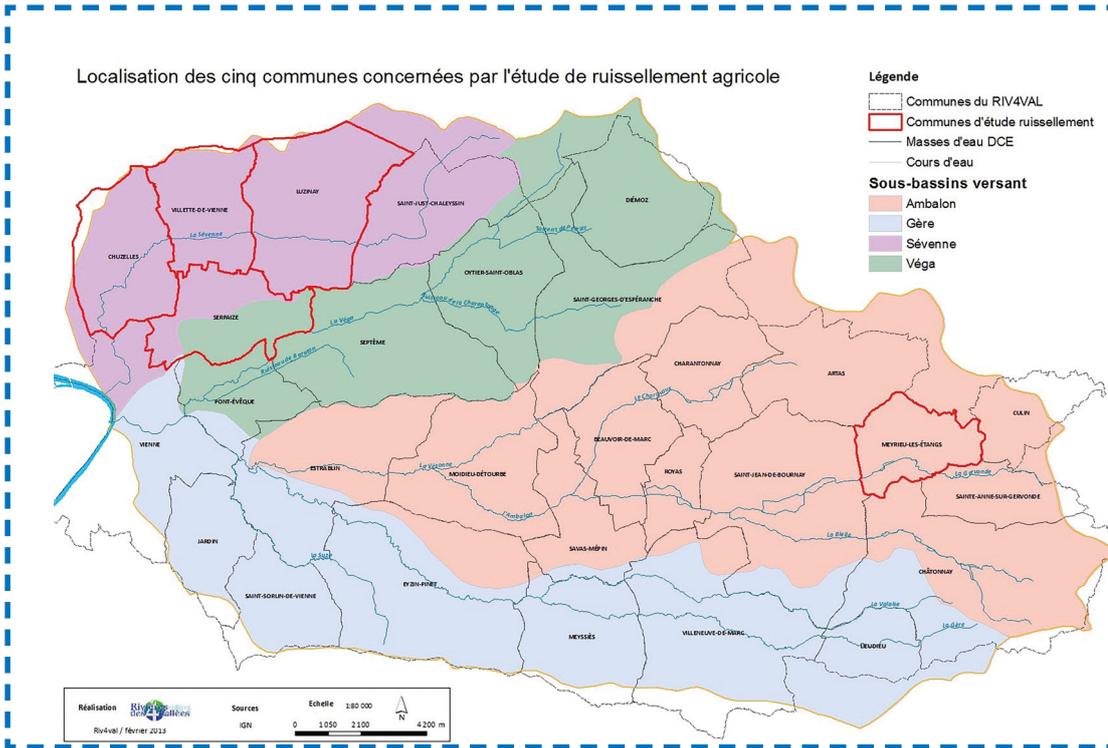
Les conséquences sont souvent considérables, provoquant des dégâts aux parcelles cultivées (arrachage des cultures ou des semis, création de ravines dans les terres, perte en terre arable, etc.), sur les infrastructures communales (coulées de boues et inondation) et aux milieux aquatiques récepteurs (turbidité de l'eau, colmatage des fonds, pollution par les phytosanitaires, etc.).

Dans ce cadre, une étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion en milieu agricole a été lancée par le Syndicat des 4 Vallées en janvier 2014. Elle doit permettre de proposer des actions efficaces et simples pour limiter le risque lié aux ruissellements et à l'érosion des terres agricoles. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- caractériser les zones à risques : définition des phénomènes de ruissellement et d'érosion (origine, cheminement) et des facteurs aggravants,
- évaluer la vulnérabilité et la sensibilité des terrains agricoles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion, à l'échelle de la parcelle,
- proposer et faire valider des actions concrètes pour réduire ces phénomènes, en concertation avec les propriétaires et les exploitants.

L'étude concerne différents secteurs sur les territoires des communes de Meyrieu-les-Etangs, Luzinay, Villette de Vienne, Chuzelles et Serpaize. La mise en œuvre des actions de limitation des phénomènes d'érosion sera effectuée une fois l'étude terminée et après concertation avec les maîtres d'ouvrage concernés. L'action présentée ici ne concerne que la réalisation de l'étude elle-même : la définition des scénarii de limitation des phénomènes de ruissellement et d'érosion seront définis courant 2015 et feront alors l'objet d'une budgétisation précise.

Localisation de l'action



Objectifs visés

- Caractériser les zones à risques : définition des phénomènes de ruissellement et d'érosion et les facteurs aggravants.
- Evaluer la vulnérabilité et la sensibilité des terrains agricoles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion, à l'échelle de la parcelle.
- Proposer et faire valider des actions concrètes pour réduire ces phénomènes, en concertation avec les propriétaires et les exploitants.

Indicateurs de suivi

A-IND9 : Proposition d'un plan d'actions visant la réduction des phénomènes de ruissellement et d'érosion

Financement des opérations

N°	Intitulé	Coût total HT	AE RMC		Département 38		RIV4VAL	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
A-3-2-1	Etude des phénomènes d'érosion et de ruissellement en milieu agricole sur les communes de Meyrieu-les-Etangs, Luzinay, Vilette de Vienne, Serpaize et Chuzelles	50 000					70	35 000
A-3-2-2	Actions visant la réduction des phénomènes de ruissellement et d'érosion	A définir						